



**2017 DU 15** Dénomination place Monique Antoine (3e et 4e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Monique Antoine, avocate et militante féministe, en attribuant son nom à une emprise située à l'intersection des rues Vieille-du-Temple et des Francs-Bourgeois, à Paris (3e et 4e).

Monique Marguerite Antoine naît le 21 juillet 1933 à Paris (20<sup>e</sup>).

Elle passe son enfance à Montbel, petit village de l'Ariège. Ayant obtenu sa licence en droit à Toulouse à la fin des années 1950, elle exerce son premier emploi à Paris en tant que conseillère juridique dans une banque.

Monique Antoine s'engage tout d'abord dans le soutien aux appelés qui refusent de partir en Algérie et aux déserteurs. Elle sera emprisonnée pendant plusieurs mois pour avoir hébergé des militants du Front de libération nationale (FLN). Lors d'un voyage en Algérie, elle rencontre son futur époux Daniel Timsit, militant du FLN.

Devenue avocate, elle participe à la défense d'une mineure, jugée lors du procès de Bobigny en 1972 pour avoir avorté suite à un viol.

Elle cofonde, notamment avec Simone Iff, présidente du Planning familial, le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC), dont elle sera la présidente de 1973 à 1975. Le MLAC sera dissout en 1975 après le vote de la loi Veil, qui légalise l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Restée militante du Mouvement de libération des femmes (MLF), Monique Antoine se battra pour que les viols soient jugés aux assises et non en correctionnelle. En tant qu'avocate, elle représentera notamment des femmes victimes de viols et des femmes prostituées

Monique Antoine décède le 23 mars 2015 à Paris (13<sup>e</sup>). Elle est inhumée à Montbel, en Ariège.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 22 septembre 2016 a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Aussi, si vous en êtes d'accord, la dénomination " place Monique Antoine " sera attribuée à une emprise publique, propriété communale, située à l'intersection des rues Vieille-du-Temple et des Francs-Bourgeois, à Paris (3e et 4e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs et en dérogation à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris que cinq ans au plus tôt après son décès.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2017 DU 15** Dénomination place Monique Antoine (3e et 4e).

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Monique Antoine " à une emprise, propriété communale, située à l'intersection des rues Vieille-du-Temple et des Francs-Bourgeois, à Paris (3e et 4e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission et par Mme Hélène BIDARD au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " place Monique Antoine " est attribuée à une emprise publique située à l'intersection des rues Vieille-du-Temple et des Francs-Bourgeois, à Paris (3e et 4e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.